

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 10 Avril 2024

DCM N° 2024-30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
28/03/2024		
Date d’Affichage		
11/04/2024		

L’an deux mil vingt-quatre

Et le dix avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, LOMBARDO Florence, CAMUSAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo,

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. BATTESTI Gilles a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME. VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

MME. PORTA Marine a donné procuration à MME CROCE-AJACCIO Catherine

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

4 Absents : MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis,

Monsieur SIMONI Pierre Baptiste est nommé secrétaire.

Objet de la délibération
Modification du Plan
de Financement :
Implantation de 20 PEI

VU les articles L.2113-32 et L.2225-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Plan de Prévention des Risques naturels Prévisibles pour les Incendies de Forêts (PPRIF) approuvé le 5 septembre 2011,
 ATTENDU que la commune est soumise à un aléa d’incendies de forêts dont l’intensité et la probabilité d’occurrence atteignent des niveaux pouvant compromettre la sécurité des personnes et des biens,
 ATTENDU que par délibération n° 2023-68 du 13 octobre 2023, le Conseil Municipal a adopté l’opération « Fourniture et mise en service de 20 points d’eau sur la commune de Furiani », pour un coût de 113 810 € H.T. ainsi que le plan de financement ci-après :

Etat au titre du Fond Barnier	40 %	45 524 €
Collectivité de Corse au titre du schéma d'aménagement de développement et de la protection du massif Corse Axe 1.2 « eau et assainissement »	40 %	45 524 €
Part Communale	20 %	22 762 €

DCM N° 2024-30

Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} Adjoint au Maire, souligne la nécessité de réajuster le plan de financement ci-dessus exposé comme suit :

	Taux	Participation financière
Direction départementale des territoires au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)	50%	56 905 €
Collectivité de Corse au titre du schéma d'aménagement de développement et la protection du massif Corse Axe 1.2 « eau et assainissement »	30%	34 143 €
Part Communale	20%	22 762 €
TOTAL	100%	113 810 €

OUI l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis, 1^{er} Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE

- La modification du plan de financement ci-dessus présentée pour « l'implantation de 20 points d'eau d'incendie » sur le territoire de la commune de Furiani.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

